



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Benno Meichtry, CVPO
Objet Service dentaire dans les EMS
Date 17.11.2017
Numéro 2.0219

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'élaborer et de proposer un concept et une offre au sujet des soins dentaires dans les EMS, en collaboration avec le médecin cantonal, les dentistes valaisans et les directeurs des EMS. La question de la prise en charge des coûts devrait également être réglée.

Le dépositaire du postulat constate que les dentistes ne se rendent pas ou peu dans les EMS pour y offrir leurs services. Cependant, une majorité des résidents d'EMS sont dépendants de la visite d'un dentiste dans l'établissement, en raison de leur mauvaise santé générale et/ou de leur mobilité réduite.

Le même constat est fait au niveau national. Il s'agit d'une problématique complexe, pour laquelle différents acteurs reconnaissent que des mesures s'imposent. Du reste, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a établi un document concernant la santé buccale chez les personnes âgées. Il y est notamment proposé un examen médico-dentaire à l'entrée en EMS ainsi que des mesures de sensibilisation et de formation.

Au niveau cantonal, un groupe de travail sera prochainement mis en place intégrant notamment des dentistes, des médecins (généralistes, gériatres), des représentants des EMS, des soins à domicile et du Service de la santé publique. Il sera chargé d'élaborer un concept cantonal en matière de santé buccale des personnes âgées en particulier pour les personnes âgées dépendantes incluant un état des lieux de la situation valaisanne et la formulation de recommandations fédérant les différents acteurs. Une évaluation des coûts y relatifs sera également effectuée. Ce concept étudiera notamment les implications d'un examen médico-dentaire à l'entrée en EMS, des traitements médico-dentaires subséquents ainsi que des mesures d'accompagnements (sensibilisations, formations).

Le postulat est accepté et sa réalisation est en cours.

Conséquences sur la bureaucratie	Groupe de travail
Conséquences financières	Selon analyses du groupe de travail
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	aucune
Conséquences RPT	aucune

Lieu, date Sion, le 10 juillet 2018